



A compléter par le secrétariat:

Contrat temporaire établi le
Fiche de présence envoyée le
Visa :

Accueil Familial de Jour Morges-Aubonne
Rue de Couvaloup 10
Case postale
1110 Morges
T +41 21 828 04 12
afj.ajema@aras-vd.ch
www.arasmac.ch

CONVENTION DE DEPANNAGE

Enfant : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

Contrat : Préscolaire Parascolaire

Nom et prénom de l'accueillant-e (AMF) principal-e :

Nom et prénom de l'accueillant-e (AMF) de dépannage :

Motif :

- Vacances AMF
- Maladie AMF
- Accident AMF
- Accueil supplémentaire des parascolaires durant les vacances scolaires
- Congé maternité AMF
- Autre

Pour la période du _____ au _____

Les horaires convenus sont les suivants :

	Matin		Midi		Après-midi	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						

Cette convention de dépannage est soumise aux règles validées dans la convention de placement initiale. Il est de la responsabilité des parents d'informer l'Accueillant-e de dépannage de tous les éléments particuliers (régime alimentaire, allergie, médication, personnes autorisées, etc.).

Les dépannages sont proposés sous réserve des disponibilités. En cas d'acceptation de sa demande, le parent s'engage à placer son enfant selon l'horaire défini ci-dessus. Ces périodes seront facturées sous forme de dépannage. Qu'elles aient été consommées ou non, la facturation des prestations sera due.

Remarque :

Date : _____ Signature du parent :

Accord de l'AMF :